

RÈGLEMENT INTERNE

A L'ÉCOLE

- Être à l'heure pour bien démarrer la journée,
- A l'appel des enseignants, aller aux toilettes puis se mettre en rang dans le calme,
- Monter et descendre les escaliers sans précipitation, afin d'éviter une chute et pour ne pas gêner les classes voisines,
- Les ballons (fournis par l'école) sont autorisés seulement pendant les petites récréations (pas avant 12 h ni après 16 h 30),
- Laisser à la maison les objets non scolaires (objets dangereux, de valeur, argent,...) et se sentir responsable de ses affaires (bien trop de vêtements sont perdus chaque année),
- Les vêtements devront être marqués au nom de l'enfant. Les vêtements trouvés seront remis à la garderie,
- En maternelle, les cartables devront être marqués au nom de l'enfant,
- La propreté étant appréciée de tous, il est nécessaire de veiller à celle de l'école (attention aux papiers dans les couloirs et sur la cour, utiliser les paillasons...)
- Le chewing-gum et les bonbons sont interdits à l'école,
- La politesse est une qualité qui doit se manifester vis-à-vis de l'ensemble de tout le personnel de l'école,
- En cas de sortie exceptionnelle sur le temps scolaire, il faut venir chercher l'enfant dans la classe,
- Chaque classe rédige des règles de vie qui doivent être respectées.

POUR L'ÉTUDE ET LA GARDERIE

- J'entre calmement et je m'installe,
- J'ai bien toutes mes affaires pour travailler car **les classes sont fermées à 16 h 45**,
- Je me mets au travail chaque soir de la semaine, y compris le vendredi,
- Quand j'ai fini mon travail, je m'occupe calmement (lecture, dessin...).

PENDANT LE REPAS

Le moment du repas doit être un moment de calme et de respect :
du personnel, de la nourriture, du matériel.

- Je me range calmement et je respecte les consignes données par les adultes,
- Je dis bonjour au personnel en entrant, je suis poli avec le personnel, je ne crie pas dans les rangs,
- Je me tiens bien sur ma chaise et à table,
- Je mange correctement et proprement,
- Je discute sans crier... le calme est tellement plus agréable !
- Je respecte mes voisins de table et ceux des tables voisines,
- Je ne peux me déplacer sans autorisation,
- Je sais que la nourriture est précieuse et je n'ai pas le droit de la gaspiller,

✓ **Rappels aux parents :**

1. A l'exception du chef d'établissement, des enseignants et du personnel de l'école, personne n'est autorisé à interpeler un enfant à l'intérieur de l'établissement.
2. Afin de ne pas gêner les élèves et les enseignants, nous demandons aux parents de ne pas pénétrer sur la cour avant 11 h 45 et 16 h 30,
3. Pour des raisons d'hygiène, les animaux domestiques ne doivent pas pénétrer dans l'école,
4. Il est demandé à tous de respecter les dates de vacances (l'école ne peut assurer un suivi de l'enfant en cas de départ ou de retour en dehors des dates prévues).
5. Il est impératif de respecter le sens de circulation sur le parking extérieur. L'entrée se fait par le bas du parking alors que la sortie doit être réalisée par le haut du parking, via le STOP.

Merci de veiller à ces règles **afin d'assurer la sécurité de vos enfants** et de toutes les personnes qui empruntent cet endroit.

VACANCES SCOLAIRES		
Toussaint	Du 21 octobre au 7 novembre	Le départ en vacances a lieu après la classe et la
Noël	Du 16 décembre au 3 janvier	

Hiver	Du 10 au 27 février	reprise des cours le matin des jours indiqués.
Printemps	Du 14 avril au 2 mai	

Les parents et l'élève reconnaissent avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'école Notre Dame de Lourdes de Morlaix et s'engagent à le respecter.

Le chef d'établissement,

Signature des parents,

Signature de l'élève,